



pas d'électricité , peut-on repporter la date d'emménagement?

Par Loreley02, le 01/12/2008 à 16:24

Bonjour,

mon ami et moi avons pris la décision de louer un appartement. Nous devons emménager aujourd'hui 1° décembre. Seulement, il n'y a pas d'électricité et il n'y en aura pas avant le 9 décembre car EDF ne sait pas venir avant!

Dans l'appartement, tout fonctionne à l'électricité (eau,...). Donc, l'appartement est inhabitable ! Surtout en cette saison!

Nos parents peuvent nous héberger jusqu'à 9, le temps qu'il y ai de l'électricité. Mais pouvons nous demander au propriétaire de bien vouloir reporter la date du contrat au 9 décembre afin de ne pas perdre une semaine de loyer ? Je pense que nous sommes dans nos droits en faisant une telle demande (car franchement, c'est pas vivable sachant que TOUT est électrique).

Merci de votre aide,

Lo